

BULLETIN MUNICIPAL



S O M M A I R E

Bilan du mandat	2
Les chantiers en cours	2
Le déneigement	4
Le CCAS a réorienté son budget	5
Les résultats du recensement	5
A propos de la réforme de la carte des cantons	6
Elections municipales 2014 : modalités du vote	6
A la communauté de communes	7
À l'école Jean Macé	7
Dernière minute : ce n'était pas une intoxication alimentaire !.	
Notre environnement	9
1914 : 100 ans déjà	10
La vie de la commune	11

Le mot du maire

Mes chers Concitoyens,

A trois mois de l'échéance, le moment est venu d'apporter une réponse à la question que vous vous posez légitimement à propos des prochaines élections municipales.

Je vous en informe aujourd'hui seulement, parce que, ayant été élu pour travailler pendant six ans, il me semblait convenable - du moins en ce qui me concerne - de ne pas perturber la fin du mandat par une campagne électorale prématurée.

Cette décision, je l'ai prise, il y a déjà un certain temps, après une mûre réflexion, conduite personnellement et en concertation avec ceux qui m'ont apporté leur aide et leur fidèle soutien pendant ces 19 années.

En mars prochain, je ne solliciterai pas le renouvellement de mon mandat de maire.

Quand je me suis engagé dans l'action publique, en 1994, je ne l'ai pas fait pour passer le temps, pour rechercher le pouvoir et les honneurs ou pour accumuler les mandats. Je l'ai fait parce qu'après avoir construit ma vie professionnelle et familiale, la chance qui m'avait été ainsi donnée me créait, en quelle que sorte, le devoir de rendre à la société un peu de ce que j'en avais reçu. J'ai pensé que je pouvais apporter quelque chose à la commune, et c'est tout naturellement, en fonction de mes connaissances et de mes capacités, que je me suis dirigé vers l'action publique, le service de mes concitoyens et du bien commun.

J'ai accompli la mission que vous m'avez confiée sans ménager ma peine ni mon temps, en essayant de donner le meilleur de moi-même, avec les convictions que j'avais acquises dans ma famille ou sur les bancs des écoles de la République. Je crois pouvoir dire que nous présentons aujourd'hui un bilan dont nous n'avons pas à rougir.

Dans l'exercice de ce mandat, j'ai pris un grand intérêt et mis beaucoup de passion, que ce soit du fait des sujets auxquels j'ai été amené à m'intéresser ou des personnalités qu'il m'a donné l'occasion de rencontrer. Cela m'a demandé, aussi, des sacrifices, tant sur le plan personnel que familial.

Je pense aujourd'hui avoir donné le meilleur de ce que je pouvais apporter à la commune. L'échéance qui s'annonce marque, pour moi, la fin d'un cycle, comme j'en ai déjà connu d'autres. C'est la vie.

Il est temps maintenant de me consacrer à des activités diverses et variées auxquelles je tiens, et qu'une vie active de plus de 40 ans ne m'a pas permis de mettre en œuvre. C'est aussi le moment de donner un peu plus de temps à mes proches.

Ce que je souhaite pour le prochain mandat, c'est que des personnes de qualité acceptent de prendre des responsabilités dans l'action publique et s'engagent dans un esprit de rassemblement, en gardant toujours comme objectif la recherche de l'intérêt général.

La vie démocratique a besoin de continuité, mais aussi des respirations qu'apporte le renouvellement des élus ; il n'est jamais bon de rester trop longtemps dans une situation de pouvoir, si modeste soit-il. Personne n'est irremplaçable. D'autres viendront, avec d'autres profils, avec leurs qualités propres, et feront progresser la commune. Du moins, c'est ce que je souhaite ardemment.

Jean-Luc Fraisse

Le bilan du mandat

• Voirie :

- **Réfection de voies communales** : de Menteyres à Chaduzias (partie) ; village de Sassac ; village de Châteauneuf (partie haute et départ de la VC 1 en direction d'Allègre) ; au bourg : rues de Fonteline, G. Breul et des Narcisses, avenue de la gare (en cours).

- **Aménagement de chemins ruraux** dans les secteurs de Besses, Chaduzias et Châteauneuf.

- **Aménagement de pistes forestières** : Les Trey-nères à Bourladie ; Sauzet à La Sagne ; Coste Genille ; tour de Bar (en commun avec Céaux et Monlet).

- **Aménagement de la place Docteur Gallaud** (voir ci-après Chantiers en cours).

• Bâtiments :

- Rénovation du bâtiment mairie-médiathèque-accueil solidarité-salle des aînés et bureau de l'assistante sociale, le tout dans le budget prévu.

- Construction d'une maison de santé pluridisciplinaire.

- Construction de la maison de la faune sauvage, en liaison avec les membres de la société de chasse qui ont réalisé les travaux.

- Eglise : restauration des vitraux et réfection des toitures du chœur et de la sacristie.

- Ecole laïque Jean Macé : remplacement de l'ensemble des huisseries et rénovation d'un appartement.

- Centre George Sand : travaux de peinture huisseries extérieures, hall d'entrée et salle de réunion.

- Chapelle N.-D. de l'Oratoire : étude d'architecte et lancement procédure en vue de résoudre les désordres intérieurs dus à l'humidité.

• **Eau et assainissement** : réfection du captage de Fonteline 1 et aménagement de celui de Fonteline 2 ; réfection des réseaux d'eau de Besses et Chaduzias ; réalisation de l'assainissement collectif d'une partie du village de Châteauneuf.

• **Eclairage public** : rénovation et mise en souterrain à Châteauneuf, place Dr Gallaud et avenue de la Gare (en cours) ; remplacement d'une trentaine de lampadaires par des ampoules basse consommation.

• **Réseau de chaleur** : étude de faisabilité de son extension ; obtention de la subvention de l'ADEME (voir ci-dessous).

• **Cimetière** : construction d'un columbarium, rénovation du monument aux Morts et lancement de la procédure de reprises de concessions.

• **Aire de jeux et de détente**, à Fonteline, pour enfants, adolescents et adultes.

• **Acquisition de matériel** : un tracteur neuf avec épareuse et broyeur d'accotement ; remplacement des ordinateurs de la mairie ; informatisation de la médiathèque et de l'école J. Macé (2 TBI et 7 ordinateurs portables) ; achat d'un véhicule de voirie et de petit matériel (disqueuse, etc.).

• **Camping** : rafraîchissement du local sanitaire ; réfection de l'éclairage ; réalisation d'un assainissement individuel ; installation d'une borne de vidange camping-cars (financement CCPA) ; installation de mobil-homes en location.

• **Chantiers de jeunes** : restauration de la base d'une tour du château et du charreyron des porteurs d'eau ; construction d'un pavage à l'ancienne sur le charreyron du fossé Ouest (à poursuivre).

• **Aménagement et urbanisme** : élaboration du PLU (Plan local d'Urbanisme), en remplacement du POS, et de l'AVAP (Aire de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine), en remplacement de la ZPPAUP ; réalisation du schéma directeur d'assainissement ; élaboration d'un nouveau règlement des boisements.

• **Lotissement** : montage du projet de lotissement du Fangeas 1 (voir ci-après Chantiers en cours).

• **Administration générale et communication** : informatisation des services de la mairie (cimetière, état-civil) ; classement et archivage des permis de construire, des concessions du cimetière, des actes authentiques ; réorganisation des archives (sans frais) ; mise en place du site internet de la mairie (140 000 connexions) avec gestion interne (sans frais) ; réalisation et diffusion de 7 numéros du bulletin municipal en interne (sans frais, ni sollicitation des acteurs économiques locaux).

• **Impôts** : comme nous nous y étions engagés avant les élections, **les impôts n'ont pas été augmentés**. Les augmentations que vous avez pu constater sur vos avis d'impôts locaux sont **exclusive-ment** dues aux hausses de taux décidées par le Conseil régional, le Conseil général, la Communauté de communes et à la revalorisation des bases votées annuellement par le Parlement.

Les chantiers en cours

• **Construction de la Maison de Santé pluridisciplinaire** : les travaux touchent à leur fin. Les diverses entreprises ont travaillé en bonne entente pour mener rondement le chantier. Le suivi architecte-bureau d'études a été très efficace. La réception des travaux est prévue courant décembre et l'ouverture au public le 1^{er} février 2014.

Les professionnels de santé ont été informés de l'avancée des travaux et associés à certains choix (emplacements des réseaux, revêtements de sols et peintures murales). Ils ont également été en contact avec un expert-comptable et un avocat spécialisé dans le fonctionnement de ce genre de structure.

Ainsi, une SCM (Société civile de moyens) est en cours de création pour gérer la maison. Une convention bipartite mairie-SCM définit les droits et devoirs de chacune des parties. Le propriétaire (la commune) supportera les charges incombant à tout propriétaire, c'est-à-dire l'entretien et les réparations du bâtiment proprement dit. Elle percevra de la SCM les loyers des professionnels de santé. Le personnel embauché pour le bon fonctionnement de l'activité (femme de ménage, secrétaire) sera salarié de la SCM et rémunéré par celle-ci.

Les professionnels de santé de la commune (à l'exception d'un médecin) sont tous engagés dans la démarche. Nous sommes en contact avec plusieurs dentistes ; nous espérons qu'une piste débouchera. Un bureau est prévu pour des interventions occasionnelles : ophtalmo, podologue, sage-femme, etc. L'ADMR (qui occupe actuellement l'appartement communal de La Poste) intégrera les locaux qui lui sont réservés.

La population sera accueillie dans des locaux neufs, aux couleurs chatoyantes et aux normes d'accessibilité.

Le tout dans le budget prévu.

• **Rénovation de la place Dr Gallaud** : les travaux commencés en juillet avancent à grands pas. Notre souhait est que la restauration de la place soit achevée au moment de l'ouverture de la maison de santé. Le parking et les trottoirs autour de la place ne seront pas enrobés avant le printemps à cause de l'hiver qui s'est invité quelques jours trop tôt. Dans un environnement restauré, le monument aux Morts aura droit à un petit nettoyage. La décision de le laisser en place semble judicieuse à plus d'un titre.

• **Lotissement du Fangeas** : sous le précédent mandat, un projet de lotissement municipal avait

été lancé (achat du foncier et pré-études). Sur ces entre-faits, un lotissement privé s'est créé. Pour ne pas le concurrencer et pour ne pas alourdir le coût de portage financier de ces deux projets, nous avons mis en attente le projet municipal jusqu'à ce que le lotissement privé arrive quasiment à son achèvement (on se souvient que le lotissement des Narcisses, par l'investissement qu'il représentait, avait obéré, pour un temps, les finances communales). A ce moment-là, nous avons relancé notre projet qui est aujourd'hui prêt à démarrer. Mais la crise a considérablement ralenti la construction à partir de 2008 et il convient de mesurer les effets de la concurrence que nous font les communes voisines en vendant le terrain 18€ TTC/m², c'est-à-dire en-dessous du prix de revient (25€ pour la viabilité, sans compter le prix du foncier...). La commune d'Allègre qui assume les charges de centralité inhérentes à un chef-lieu de canton ne peut pas se permettre de vendre en-dessous du prix de revient.

N'oublions pas, non plus, que la commune n'a pas de réserves foncières, que les vendeurs de terrains sont parfois gourmands et que la topographie particulière du bourg contribue à raréfier l'offre.

• **Restauration de la chapelle Notre-Dame de l'Oratoire** : le permis de construire a été délivré, la subvention acquise. Il s'agit, dans un premier temps, d'assainir le bâtiment par l'extérieur : creusement d'un drain en pied de fondation sur les façades Nord et Ouest avec pose d'un écran étanche ; réfection en chaux hydraulique des joints de façades. Après une pause dans les travaux afin de constater l'efficacité de l'intervention, les enduits intérieurs seront piqués et refaits.

• **La réfection des WC publics** situés près de la mairie avec mise aux normes pour personnes handicapées, carrelage et faïence ; remplacement des sanitaires et des portes. Les travaux ont commencé avec l'étanchéité du local à partir de la place de l'Ancienne halle. Ils devraient être terminés au cours du 1^{er} trimestre 2014.

• **Réfection de l'avenue de la Gare et de la partie basse de la rue des Potelleries** : c'est la suite de l'aménagement de la place Dr Gallaud. La commune a à sa charge la réfection des réseaux et des trottoirs, la chaussée (route départementale) étant financée par le Conseil général. La place de la Gare fait partie du projet, à la charge de la commune.

• **Le réseau de chaleur** : le projet se chiffre à environ 2,7M€. Il a fallu attendre la toute fin d'année 2013 pour avoir enfin confirmation de l'engagement de l'ADEME.

En 2012, les critères d'attribution des subventions de l'Etat ont changé et sont devenus beaucoup moins favorables pour de « petits » projets comme le nôtre. L'Etat souhaite, en effet, favoriser désormais plutôt de gros projets, dont le rendement est beaucoup plus efficient en termes de résultats, et qui, de ce fait, contribuent à rapprocher plus efficacement notre pays des objectifs qui lui sont fixés par l'Union européenne en matière d'utilisation des énergies renouvelables, même si c'est au détriment du développement et de la valorisation sur place d'une ressource locale.

Apprécié au regard de ces nouveaux critères, notre projet n'aurait pas trouvé un équilibre éco-

nomique acceptable pour nos clients potentiels et aurait sans doute dû être abandonné. Tout au long de l'année 2013, notre rôle a donc été d'obtenir qu'il soit, de manière dérogatoire, apprécié avec les critères antérieurs à 2012, plus favorables.

L'ADEME s'est officiellement engagée avec une subvention à hauteur de 40%, soit près de 1,1M€.

Les futurs « gros » clients ont été réunis le 17 décembre pour une présentation des conditions économiques du projet ; ils ont tous donné leur accord de principe. Un engagement ferme et définitif sera sollicité lors d'une réunion fixée au 13 janvier, avant décision finale conseil municipal.

Si celle-ci est favorable, les appels d'offres seront lancés rapidement de manière à conclure les marchés avec les entreprises et à commencer les travaux au printemps pour un achèvement en fin d'année 2014 au plus tard.

Le déneigement

• **Organisation du service hivernal**

- **Les routes nationales et autoroutes :**

Le Puy-en-Velay vers St Etienne (via Yssingaux, Monistrol-sur-Loire) et vers Brioude, Lempdes : salées 24h/24 et 7j/7 ;

Brioude vers Le Puy-en-Velay (via Fix-Saint-Geney, Borne) et Le Puy-en-Velay vers Pradelles : salées de 6h00 à 21h00, 7j/7.

- **Les routes départementales** : le Conseil général a édité un dépliant pour rappeler le dispositif hivernal sur le réseau routier du département : à consulter sur son site et en mairie. En ce qui nous concerne :

*Itinéraire Saint-Paulien, Allègre, Sembadel vers La Chaise-Dieu et Craponne : **salé** ; interventions de 4h30 (5h30 les WE et jours fériés) à 19h30 ;*

*Itinéraires vers RN 102 : Allègre-Fix-Saint-Geney et Allègre, Darsac, Coubladour : **sablés** ; interventions de 4h30 (5h30 les WE et jours fériés) à 19h30 ;*

Autres routes départementales au départ d'Allègre (vers Bellevue-la-Montagne, La Chapelle-Bertin et Saint-Pal-de-Senoire) : **sablées** de 7h30 à 17h00 en semaine, après les voies ci-dessus les WE et jours fériés.

- **Les voies communales** : du 1^{er} novembre au 31 mars, déneigement à partir de 05h00 du matin suivant des circuits identifiés à l'avance et donc rigoureusement identiques lors de chaque intervention des employés de voirie. Par conséquent, aucune voie ne peut être oubliée, mais un retard est toujours possible à cause des conditions hivernales. Il est donc inutile d'appeler la mairie.

Les services de la mairie s'en tiennent au déneigement du domaine public : rues, places et voies

communales. Par temps de neige, nous avons deux chasse-neige qui opèrent tout au long de la journée. D'autres agents dégagent les trottoirs et les abords des bâtiments publics.

Les voies privées conduisant à une habitation ne sont pas déneigées, sauf exceptions dûment justifiées.

• **A propos du déneigement**

Faut-il, d'abord, rappeler que nous sommes à 1000 m d'altitude et que, par conséquent, il arrive qu'il neige, et pas seulement en hiver ? Qu'Allègre a des rues en pente ; d'où des risques accrus de glissades. Pour éviter de tels désagréments, il convient de modifier ses heures de sorties habituelles, quand c'est possible, de s'équiper de chaussures à crampons pour les piétons et de pneus d'hiver pour les voitures.

- **Le stationnement des voitures** : si aucune voiture ne stationnait dans les rues, ni sur les places, les agents de la voirie feraient un déneigement parfait. Mais ce n'est pas possible ! Alors, il nous reste à prendre encore plus de précautions qu'en temps ordinaire lorsqu'on gare sa voiture dans une rue afin de gêner le moins possible le chasse-neige. Si besoin est, sortir sa pelle et creuser dans le tas de neige un garage pour sa voiture.

- **Réussir un déneigement correct, c'est l'affaire de tous, pas seulement des employés de voirie :**

Les trottoirs : chacun est tenu de déneiger son pas de porte. Evidemment, toutes les personnes âgées ne peuvent appliquer la règle : c'est là que doit intervenir la solidarité. La tournée est longue : les employés municipaux ne peuvent pas dégager les entrées des maisons. Alors à chacun de dénei-

ger devant chez lui (... sans rejeter la neige sur la chaussée !).

Le cheminement le long de la RD 13 (rue du mont-Bar) : la commune fait son possible pour dégager au moins un trottoir et le rendre, le plus rapidement possible, aux piétons. Marcher sur la chaussée le long de cet axe très fréquenté représente un réel danger.

La vitesse des véhicules doit être limitée, plus encore que sur route sèche, car les piétons empruntent davantage la chaussée du fait que certains trottoirs sont encombrés de neige.

Les rues sont traitées au sel. Nous évitons de répandre de la pouzzolane car dès que la neige a fondu, le gravier représente lui aussi un risque de chute dans les rues en pente ; pour l'éviter, il faudrait procéder à un balayage systématique dès que la neige a fondu et avant que la prochaine couche ne vienne tout recouvrir.

Gardez votre calme : les élus n'ont pas vocation à se faire réprimander par les habitants de la commune... et encore moins les employés municipaux ! Rappel : ceux-ci ne reçoivent d'ordres que de la municipalité (maire, adjoints).

Le CCAS a réorienté son budget

Le repas annuel des Aînés est une tradition ancienne qui permet avant tout de réunir les habitants de la commune pour un moment de convivialité. Cette année, après avoir beaucoup réfléchi au cours de plusieurs réunions, les membres du Centre communal d'Action sociale (CCAS) et la municipalité ont décidé de mettre en application une nouvelle orientation qui était en réflexion depuis un certain temps et qui a déjà été mise en œuvre dans plusieurs communes. Ainsi, il a été proposé un goûter festif avec des animations : Robert Baylot, et son accordéon, et un magicien, Michel Barrès.

Ce changement, que tout le monde n'a pas forcément apprécié, a bien sûr un objectif qui a paru digne d'intérêt aux membres du CCAS, unanimes, et au conseil municipal (10 voix sur 15) : il s'agit de

réorienter les fonds dégagés (1 000€ sur les 2 000 que coûtait le repas) vers des aides en faveur des personnes dans la précarité et dont le nombre, dans la commune comme partout ailleurs, est croissant. Le CCAS a précisé, dans une note, les modalités d'accès aux aides (qui donnent un rôle essentiel à l'assistant social).

Finalement, le goûter, prévu le 29 novembre, a été annulé pour cause d'enterrement. Mais, le temps des Rois arrivant, il sera proposé à toutes et tous un après-midi avec les mêmes animations autour de la galette des Rois : ce sera le **vendredi 31 janvier, à 14h00**, au Centre George Sand.

Nous espérons que vous comprendrez la démarche courageuse du CCAS et nous vous attendons nombreux.

Les résultats du recensement

En 2013, le recensement de la population a été organisé par la mairie sous la direction de l'INSEE, avec la collaboration de nos deux agents recenseurs, Joëlle Maurin et Aurélie Vallas. Pour la commune, au-delà du décompte des habitants à titre principal, il est également intéressant de connaître le nombre de résidences principales, secondaires, ainsi que les logements vacants, des infor-

mations sur les habitants : âge, profession, déplacements, logements, etc.

Ses résultats viennent d'être connus ; et il se confirme, comme le laissait présager le recensement intermédiaire réalisé en 2010, que la commune est passée en-dessous des 1 000 habitants, de peu, mais la réalité est là : 977 habitants.

Voici, à titre de comparaison les données de la population depuis 1872.

1872	1878	1881	1886	1891	1896	1901	1906	1911	1921	1931
1674	1732	1844	1695	1851	1720	1777	1681	1726	1503	1451

1936	1946	1954	1962	1968	1975	1982	1990	1999	2008	2013
1447	1371	1378	1487	1512	1459	1313	1176	1009	1007	977

Quelques remarques :

- Jusqu'à la 1^{ère} Guerre mondiale, la population de la commune s'est maintenue, alors que dans le même temps, la population du canton passait de

9 216 habitants, en 1872, à 6 741, en 1911. Pendant cette période, ce sont donc les autres communes du canton qui ont subi l'exode rural, pas ou très peu le chef-lieu, Allègre. L'exode rural a

d'abord touché le monde agricole, alors qu'Allègre avait une population plus mixte : agriculteurs, mais aussi commerçants, ouvriers de scieries.

- A la sortie de la 2^{nde} Guerre mondiale, une augmentation continue de population entre 1954 et 1968 marque la période « baby-boom » que l'on retrouve dans la plupart des courbes de population.
- Depuis 1968, la chute de population est nette, seulement stoppée en toute fin de 20^{ème} et début

du 21^{ème} siècle. La déprise agricole, la plus grande mobilité des travailleurs (qui n'habitent plus nécessairement sur place), la mécanisation des scieries, la fermeture de l'usine de chaussures ont joué un rôle certain malgré les emplois créés (MAS, ADMR, maison de retraite, Dynamic, etc., soit, au total, plus de 100).

Faut-il puiser dans cette dernière constatation un optimisme, même mesuré ? L'avenir nous le dira...

A propos de la réforme de la carte des cantons

Le ministère de l'Intérieur a fait la proposition d'un nouveau découpage du département afin de remédier aux disparités démographiques majeures et, en particulier, à la sous-représentation des populations des territoires urbains. Désormais, la population d'un canton ne devra pas varier de + ou - 20% par rapport à la moyenne départementale (11 789 habitants, dans les cas de la Haute-Loire), alors que, jusqu'à présent, il pouvait y avoir des différences allant de 1 à 50, violant manifestement le principe constitutionnel d'égalité des citoyens devant le suffrage universel.

Evidemment, comme toute réforme, celle-ci remet en cause des situations acquises : il y aura un gagnant et un perdant. Et, comme disait un ministre auvergnat du Budget, dans ce genre de situation, « *celui qui y perd crie comme un putois et celui qui y gagne est muet comme une carpe !* ».

Le second objectif est d'assurer une réelle parité au sein des conseils généraux (qui ne comptent aujourd'hui que 13% de femmes). Chaque canton sera représenté par une équipe mixte, un duo (une femme et un homme), au lieu d'un titulaire et de son suppléant. De ce fait, nous passerons de 35 cantons actuellement à 19.

On ne parlera plus d'élections cantonales, mais départementales.

En ce qui nous concerne, le canton d'Allègre subsistera (pour le moment...), mais il ne correspondra plus à une circonscription électorale : les communes d'Allègre, Monlet, La Chapelle-Bertin et Varennes-Saint-Honorat devraient rejoindre le canton de Craponne-sur-Arzon en compagnie de la totalité du canton de La Chaise-Dieu. Les com-

munes de Bellevue-la-Montagne, Céaux d'Allègre, Vernassal et Fix-Saint-Geneyss intégreront le canton de Saint-Paulien (comprenant celui de Loudes).

Comme vous avez pu le lire dans la presse, le Conseil général a approuvé ce projet à une large majorité, avec quelques propositions de modifications à la marge.

En ce qui nous concerne, il apparaît légitime de considérer la position du collège d'Allègre.

Certes, le collège du mont Bar restera le collège de l'intercommunalité qui, elle, dans l'immédiat du moins, conservera ses limites actuelles (13 communes parmi lesquelles la totalité du canton d'Allègre).

Les deux entités - nouveau canton de Craponne-sur-Arzon et communauté de communes des Portes d'Auvergne - ne se superposeront pas. Cette superposition imparfaite sera-t-elle appelée à durer ? La nouvelle carte des cantons ne servira-t-elle pas de référence pour un redécoupage des intercommunalités ?

Le nouveau canton de Craponne comptera trois collèges publics (Allègre, La Chaise-Dieu et Craponne), tandis que le nouveau canton de Saint-Paulien n'en aura aucun. Mais on voit mal le Conseil général construire un nouveau collège, compte tenu de sa situation financière et des sommes qu'il a investies sur le collège d'Allègre. D'autant qu'il convient également de considérer la situation géographique de la commune de Saint-Paulien distante de 13 km d'un collège public, que ce soit celui d'Allègre ou ceux du Puy-en-Velay.



INFORMATION DE LA PREFECTURE : ELECTIONS MUNICIPALES ET COMMUNAUTAIRES DES 23 ET 30 MARS 2014 (une information de la Préfecture)

Qui peut voter ?

Toute personne (Français ou ressortissant de l'Union européenne) inscrite sur la liste électorale de la commune **avant le 31 décembre 2013**.

Peut-on voter par procuration ?

Dans le cas où vous ne seriez pas disponible lors d'un ou des deux tours de scrutin, vous pourrez faire établir une procuration pour permettre à une personne inscrite sur la liste électorale de

votre commune de voter à votre place.

Si vous êtes dans une commune de 1 000 habitants ou plus, cette personne votera à votre place par un même vote aux élections municipales et communautaires.

Les formulaires de procuration sont disponibles soit sur Internet sur <http://service-public.fr> (Cerfa n°14952*01(D)) ; soit auprès du commissariat de police, à la brigade de gendarmerie ou au tribunal d'instance de votre domicile ou de votre lieu de travail.

Pour une commune de moins de 1 000 habitants

Les conseillers municipaux sont élus au scrutin plurinominal majoritaire. Vous pourrez voter pour des candidats qui se présentent individuellement ou de manière groupés. Il vous sera possible de retirer ou d'ajouter des noms sur un bulletin de vote (panachage). Les suffrages seront dans tous les cas décomptés individuellement.

Contrairement aux précédentes élections municipales, **il n'est plus possible de voter pour une personne qui ne s'est pas déclarée candidate**. Si vous votez en faveur d'une

personne non candidate, votre voix ne comptera pas.

Si vous votez à la fois pour des personnes candidates et des personnes non candidates, seuls les suffrages en faveur des personnes candidates seront pris en compte dans la limite du nombre de sièges à pourvoir.

Vous n'élirez pas de conseillers communautaires. Seront conseillers communautaires le ou les conseillers municipaux de votre commune figurant en premier dans un tableau qui classera en tête le maire, puis les adjoints, puis les conseillers municipaux selon le nombre de suffrages qu'ils auront recueillis.

Lors des élections de mars 2014, **vous devrez présenter obligatoirement, avec votre carte d'électeur, une pièce d'identité pour pouvoir voter**. Les cartes électorales déjà délivrées, ne mentionnant pas cette directive, ne seront pas remplacées. Les électeurs détenteurs de telles cartes ne peuvent s'opposer à la présentation d'un titre d'identité au moment du vote, sur la base des mentions y figurant, cette formalité étant prévue expressément par le code électoral.

En résumé, les nouveautés sont :

- **Déclaration de candidature obligatoire auprès de la Préfecture du 13 février au 6 mars 2014 (18h00)**
- **Le vote pour une personne non candidate ne sera pas comptabilisé**
- **Présentation obligatoire pour voter, avec la carte électorale, d'une pièce d'identité**

A la communauté de communes

• **Voie ferrée** : la CCPA avait décidé, par délibération du 29 septembre 2010, d'adhérer au Syndicat ferroviaire, mais le Président refusait de payer ses cotisations et de mettre la voie à disposition du Syndicat. Après plusieurs années de tergiversations de ce genre, le bureau de la CCPA a finalement décidé, le 09 octobre, et à une large majorité, de confirmer l'adhésion de la Communauté de communes au Syndicat ferroviaire. En conséquence, les cotisations de la CCPA ont été payées et le débroussaillage de la voie ferrée, arrêté à l'automne au passage à niveau du Favet, c'est-à-dire à la limite de la Communauté de communes, pourra se prolonger jusqu'à Darsac dès le retour des beaux jours.

• **Construction de l'Espace-Bien être à Saint-Paulien** : le 09 octobre, un avenant de 181 000 € HT a été présenté pour des plus-values qui étaient apparues avant-même le début du chantier. Il a été voté à l'unanimité moins 1 voix contre (J.-L.

Fraisse) et 1 abstention. De ce fait, le coût de cet équipement est porté à plus de 2M€, alors qu'il avait été présenté, au départ, comme ne devant pas dépasser 1,1M€. Il faut savoir que le marché avait été attribué (sans consultation de la commission d'appel d'offres, dont le maire d'Allègre est membre) à un montant de travaux supérieur de 200 000€ à l'estimation de maîtrise d'œuvre. Vous avez déjà pu ressentir les effets de cet équipement de loisirs pour gens aisés... sur vos impôts locaux 2013 avec une augmentation de 5% des impôts communautaires votée à l'unanimité moins 1 contre (J.-L. Fraisse) et 1 abstention, les deux autres délégués de la commune d'Allègre (Roland Puech et Bruno Christophe) ayant voté pour. Et quand toutes les plus-values, qui ne manqueront pas d'être engendrées par le chantier, seront prises en compte, on pourra s'attendre à de nouvelles hausses d'impôts...

À l'école laïque Jean Macé

• **La réforme des rythmes scolaires** : La commune d'Allègre a choisi de mettre en place les nouveaux rythmes scolaires dès la rentrée de septembre 2013, comme un quart des communes de France disposant d'une école primaire. Ainsi, les élèves ont-ils trois heures d'enseignement chaque mercredi matin. En contrepartie, la journée de classe

proprement-dite (c'est-à-dire le temps scolaire obligatoire) est réduite de façon à conserver les 24 heures hebdomadaires.

Des animations complètent chaque journée de classe, en fin d'après midi. Ce sont deux animatrices du centre de loisirs des Portes d'Auvergne, un animateur de la Mutualité française Auvergne

et notre ATSEM, Isabelle Leydier, qui assurent les interventions des vendredis. Les autres temps périscolaires (lundi, mardi et jeudi) sont assurés par l'ATSEM, encore, pour les plus jeunes enfants, et par les enseignants en études dirigées, pour les autres.

L'essentiel de cette réforme ne se situe pas au niveau des animations, qui ont déjà fait couler trop d'encre, mais au niveau des trois heures de temps scolaire prélevées sur les fins de journée pour être

redéployées sur le mercredi matin et augmenter ainsi de 25% le temps utile consacré à l'apprentissage des disciplines fondamentales (calcul, orthographe).

Le coût de la mise en place de la réforme reste raisonnable grâce à des redéploiements internes de personnels et de crédits, surtout si on le met en rapport avec la dépense à laquelle la commune a depuis toujours fait face pour assurer les études et surveillances de cantine.

***Dernière minute* : c'était une épidémie, pas une intoxication alimentaire !**

• **Les faits**

Le vendredi 20 décembre, en milieu d'après-midi, plusieurs élèves de l'école primaire de la commune sont pris de vomissements. Face à cette situation, un parent d'élève décide d'alerter le SAMU 43. Dans la soirée, une trentaine d'enfants de l'école primaire et du collège sont rassemblés à la salle polyvalente. Les autorités sanitaires (Préfecture, ARS, Direction départementale de la Cohésion sociale et de la Protection des Populations) sont alertées à 21h30. Le médecin généraliste de garde est dépêché sur place pour examiner les enfants malades ; puis, devant le nombre d'enfants à examiner, le Dr Brustel est appelé en renfort. A minuit toutes les personnes affectées avaient été examinées, s'étaient vu remettre une ordonnance, avaient reçu des médicaments pour la soirée et la matinée du lendemain et avaient regagné leur domicile. Un élève dont le tableau clinique était jugé préoccupant a été transféré aux urgences du CH du Puy-en-Velay, sans hospitalisation.

• **L'enquête**

L'Agence régionale de santé (ARS) a lancé, dès le lundi matin, une enquête conduite par l'Institut de Veille sanitaire-Auvergne pour confirmer l'existence ou non d'une toxi-infection alimentaire collective, décrire les cas, les circonstances de survenue et de rechercher le ou les aliments susceptibles d'être à l'origine de l'épisode. Les échantillons des plats servis ont été récupérés pour analyse, ainsi que les documents obligatoires (feuilles de température, etc.). Une enquête par téléphone a été mise en place auprès des enfants vus en consultation le vendredi soir, mais aussi auprès de quelques enfants non malades ayant pris les repas de vendredi et de jeudi midi au collège et à l'école, afin d'établir des comparaisons avec le groupe d'enfants malades. Au total, 48 personnes ont été contactées. L'enquête est aujourd'hui terminée.

• **Résultats**

Le nombre de personnes vues en consultation pour gastro-entérite entre le vendredi 20 et le mardi 24 décembre peut être estimé à 45. L'enquête a permis d'identifier 32 cas sur les 48 personnes interrogées. La courbe épidémie réalisée à partir de la date et de l'heure de début des signes, illustre l'apparition soudaine des cas de gastro-entérites le vendredi à partir du milieu d'après-midi. Son allure suggère l'existence d'une source de contamination commune et ponctuelle, puis d'une transmission de personne à personne. En effet, des cas secondaires ont été identifiés : il s'agit de parents ou de membres de la fratrie s'étant contaminés au contact des enfants malades. Cette observation est en faveur d'une épidémie de gastro-entérite d'origine virale. En faisant l'hypothèse que l'épidémie était d'origine alimentaire et que le repas de Noël était le repas contaminant, on peut distinguer deux catégories de malades : les cas directement liés à l'épisode (attribuables au repas) qui se sont déclarés entre le jeudi soir et le samedi après-midi ; les cas secondaires, liés à une transmission interhumaine du virus, apparus à partir du dimanche.

• **Discussion-conclusion**

L'enquête observe que l'épidémie de gastro-entérites est remarquable par son ampleur et sa survenue brutale. Les analyses des échantillons des repas servis par la cantine du collège se sont révélées conformes. Aucune preuve d'une origine alimentaire n'a pu être mise en évidence de façon formelle. Tout au plus, a-t-il pu être envisagé qu'une des personnes ayant eu à manipuler de la nourriture ait été porteur du virus et qu'elle ait infecté un aliment, le tout dans un contexte local marqué depuis plusieurs semaines par des cas de gastro-entérites.

Face à ce type de virus, très résistants dans l'environnement, il est recommandé de redoubler de vigilance concernant les règles d'hygiène de base, comme le lavage des mains.

Notre environnement

• Propreté des rues

Des poubelles ont été installées là où elles faisaient défaut. Néanmoins, de nombreux papiers, des tickets de jeux de hasard, des paquets de cigarettes, des bouteilles en plastique, des canettes en aluminium, des sacs plastique, des paquets de cigarettes, etc. jonchent encore les rues : pourtant une poubelle est forcément à proximité de votre main. Le geste est simple, pas contraignant. Il y a du respect de notre cadre de vie et donc des habitants. Pour cela, point besoin de financement, mais une attitude citoyenne de la part de tous.

Comme chaque année, les employés de voirie feront un balayage de printemps, mais celui-ci ne peut être renouvelé tout au long de l'année par manque de temps. Alors nous comptons sur votre compréhension et votre aide.

• Petit rappel des règles en matière de collecte des ordures ménagères

Dans un souci d'hygiène et de bon aspect des rues de la commune, il n'est pas inutile de rappeler périodiquement quelques règles élémentaires.

Heures de sorties des poubelles : les ordures ménagères doivent être stockées au domicile en attendant le jour du ramassage ; les poubelles sont sorties le matin du ramassage, puis rentrées après le passage du camion du SICTOM.

Cette règle vaut également pour les personnes qui sortent leurs ordures la veille du ramassage ou pour celles qui possèdent un container privé qui est stocké en permanence sur le domaine public ou en bordure de celui-ci : ces bacs doivent être conservés au domicile et rentrés après le passage du camion.

Contenant : les ordures doivent être déposées dans des poubelles étanches, insonores, munies d'un couvercle s'opposant à l'accès des mouches, rongeurs et autres animaux ; leur assise doit leur assurer une bonne stabilité.

Les sacs en plastique, en particulier les sacs de supermarché, sont à proscrire.

Des containers municipaux ont pu être installés en divers points du domaine public à proximité de rues inaccessibles aux véhicules du SICTOM (ex : rue du Château ; voir photo ci-contre) ou pour des raisons d'opportunité (ex : rue du Saint-Esprit). Ils sont à l'usage exclusif des habitants de ces rues qui doivent y déposer leurs ordures le matin de la

collecte. Il est interdit de déposer des déchets en dehors de ces bacs.

Les poubelles de ville (poubelles en plastique vertes généralement fixées sur les murs) ne sont pas destinées à recevoir des ordures ménagères.



Le riverain découvrant, une fois de plus, fin octobre, ce spectacle lamentable devant chez lui, place du Marchédial, nous a interpellés. Quelle réponse lui apporter ?

Dans sa séance du 06 décembre 2013, le conseil municipal a décidé que les toilettes du Marchédial (fort peu utilisées et trop exigües pour être restaurées compte tenu des normes handicapées) seront transformées en local poubelles réservé aux habitants de la rue du Château où le camion du SICTOM n'a pas accès. L'encadrement de l'entrée en briques effritées sera refait en pierre et une porte fermera le local.

• Prolifération des chats (et chattes)

Nous avons reçu récemment un courrier émanant d'habitants de la commune pour nous signaler, en certains lieux du bourg, une prolifération incontrôlée de chats. Le conseil municipal a débattu du problème et attribué une enveloppe pour remédier, en partie, au problème par le biais de la castration et de la stérilisation. Mais, une fois de plus, la population ne peut uniquement compter sur la collectivité pour résoudre le problème. Vous avez un chat ou une chatte, alors c'est à vous de contrôler les naissances afin de ne pas vous laisser envahir. Vous avez connaissance d'une horde de chats errants : si vous les nourrissez, vous participez à la prolifération, donc vous devez prendre en charge financièrement les frais de stérilisation.

1914 : 100 ans déjà...

L'année 2014 sera l'année du centenaire du début de la Grande Guerre. A cette occasion, de très nombreuses manifestations seront organisées à travers l'Hexagone. Déjà, une collecte de documents privés a été organisée et a connu un immense succès.

La commune d'Allègre, comme toutes les communes de France, n'a pas été épargnée : 52 de nos compatriotes sont décédés pendant le conflit et 11 autres des suites de blessures.

A l'occasion de cette commémoration, nous souhaitons marquer, à notre manière, ce triste événement en évoquant le lourd tribut payé à la guerre par une famille d'Allègre, la famille Gondol. En effet, sur le monument aux morts de la commune figurent, en 1917, deux victimes du nom de Gondol (Jean et Marcel).

Nous publions ici la transcription d'originaux (écrits au crayon à papier et donc difficilement lisibles) de trois documents permettant de mieux réaliser le drame vécu par cette famille.

Allègre, le 4 mai 1917

Mon cher Marcel,

Je réponds à deux de tes lettres, l'une du 28 et l'autre du 29. Je vois qu'en ce moment tu es tranquille après avoir passé quatre ou cinq jours bien mauvais au risque de ta vie. Tu as reçu le colis et je t'en envoie un autre. Ta tante Marie a bien reçu ta lettre et ça lui a fait grand plaisir.

Cher Marcel, comme je te l'ai dit dans ma dernière lettre, nous avons consulté le docteur pour ton père, mais il ne nous a pas dit ce qu'il avait. Il lui faut beaucoup de repos chez soi, mais malheureusement il ne peut y venir. Jeudi ou vendredi, nous irons à Moulins, à l'hôpital militaire, aller le voir. Enfin, je ne sais pas comment ça tournera pour lui, mais il est pris, il ne mange rien, n'a pas de force et tousse sans cesse. Je t'assure que je n'ai guère le contentement en ce moment et je ne sais pas quand ce fléau finira. Enfin, je te donnerai des nouvelles tous les jours, mais ça ne peut pas tourner si vite.

Je t'envoie un mandat de 20 francs ; cela ne t'en fait pas beaucoup, mais quand tu auras fini, tu le diras. Tes sœurs et ton père de son lit d'hôpital se joignent à moi pour t'embrasser bien fort.

Ta mère bien ennuyée

Orléans, le 9 juin 1917

Chère maman

Je viens de recevoir ta lettre ce matin. Tu me dis de ne pas me tourmenter au sujet de papa qui vient de mourir. Cela me fait beaucoup de peine. J'aurais été si heureux de le revoir, mais malheureusement je n'ai pas eu ce bonheur. Tu me dis avoir envoyé une dépêche m'annonçant la mort de papa, mais je ne l'ai pas reçue.

Je vois que tu as reçu le certificat du docteur pour moi. Tu me dis aussi, chère mère, de me guérir vite, mais j'ai bien le temps : ici, je suis à l'abri des balles et je suis plus heureux. Ne te tourmente pas trop, je ne vais pas si mal. Mais, comme ça me fatigue d'écrire, j'ai prié une infirmière de le faire pour moi. Ne crois pas pour cela que je sois plus mal.

Ma chère maman, je te quitte en te disant bon courage et à bientôt. Reçois de ton fils qui t'aime et pense bien à toi mille baisers.

Marcel

Orléans, le 18 juin 1917

Hôpital complémentaire n°19

Le médecin- chef de l'hôpital à Madame Gondol à Allègre, Haute-Loire

Chère madame,

J'ai l'honneur de vous adresser un duplicatum du billet d'hôpital du soldat GONDOL Marcel, 161^{ème} Régiment d'Infanterie, décédé le 15 juin 1917 des suites de blessures de guerre.

Campagne : contre l'Allemagne du 8 janvier 1916 au 15 juin 1917

Blessures : de guerre, reçues le 18 mai 1917 - plateau de Craonne - plusieurs obus

Citations : a montré beaucoup d'entrain au cours des travaux de nuit en 1^{ère} ligne. Très grièvement blessé, a supporté ses blessures avec un calme et un sang froid remarquables.

Décorations : Croix de guerre

Le médecin-chef

De l'avis de tous les élus anciens et actuels, exercer la fonction de maire n'est parfois (...souvent) pas une si-
nécure. Mais que dire de ladite fonction pendant la Grande Guerre ?

(Il existait un imprimé pré-rempli : il suffisait de remplir les parties, ici, en italiques)...Tout est dit !

Exécution de la note ministérielle du 22 décembre 1914

Bureau de la comptabilité du 53^{ème} Régiment d'Infanterie

AVIS DE DECES

Le chef du bureau de comptabilité du 53^{ème} Régiment d'Infanterie à Monsieur le Maire de *Berbezit-Haute-Loire*.

J'ai l'honneur de vous prier de vouloir bien avec tous les ménagements nécessaires en la circonstance prévenir M. *Margerit* demeurant *au Coin de Berbezit* de la mort du soldat *Margerit Pierre Benoît-10ème* Compagnie-matricule 11254, au corps 2369 Régiment d'*Aurillac*, classe 1916, né le 22 mars 1896 à *Berbezit Haute-Loire*-fils de *David Margerit* et de *Marie Philomène Fouillit*.

Tombé au champ d'honneur le 31 mars 1918 à *Mailly Raineval (Somme)*.

« Mort pour la France ».

Je vous serais très obligé de présenter à la famille les condoléances de Monsieur le Ministre de la Guerre et de me faire connaître la date à laquelle votre mission aura été accomplie.

Veillez agréer, Monsieur le Maire, l'assurance de mes sentiments les plus distingués.

Perpignan, le 14 mai 1918

Le chef du bureau de comptabilité

Suit la signature

La vie de la commune

- **Agenda 1^{er} semestre 2014** (animations connues au moment du tirage ; sources : AGUMAAA, site de la mairie)

JANVIER 2014

Samedi 25 janvier, 18h00, SP de Céaux d'Allègre :

AG du Comité de Jumelage, suivie d'un repas

Dimanche 26 janvier, ap.-midi, CGS : Loto des Sapeurs-pompiers

Vendredi 31 janvier, 14h30, CGS : Galette des Rois des Aînés organisée par la commune

FEVRIER 2014

Dimanche 16 février, ap.-midi, CGS : Loto de l'Amicale laïque

Vendredi 21 février, ap.-midi, CGS : Bugnes du Club des Aînés

MARS 2014

Samedi 15 mars, 14h00, CGS : Grand nettoyage de printemps

Dimanche 16 mars, ap.-midi, CGS : Loto du Comité de jumelage

Samedi 29 mars, en soirée, CGS : Bal masqué de l'Amicale laïque

AVRIL 2014

Mercredi 2 avril, matin, CGS : Don du sang

Samedi 5 avril, en soirée, CGS : Diaporama organisé par le Comité de Jumelage

Samedi 19 avril, en soirée, CGS : Bal Team Road

JUIN 2014

Samedi 7 juin, en soirée, CGS : Bal du Foot

Dimanche 8 juin, en soirée, CGS : Bal du Hand

Samedi 21 juin, en soirée, CGS : Bal organisé par Team Road

Dimanche 22 juin, CGS : Exposition de miniatures télécommandées : camions, engins

Jeudi 26 juin, en soirée, CGS : Les Fous berlinois,

organisation du Comité de jumelage

• **État-civil (2^{ème} semestre 2013)**

Naissances : Savannah **AUTIN**, le 15 décembre ; Bruno **BOUDOT**, le 02 octobre ; Lucas **DESSIMOND**, le 25 mai ; Hanna **MASSEBOEUF**, le 25 décembre ; Jules **MILCENT**, le 08 août ; Marius **RIVOLLIER-THIRION**, le 29 novembre ; Louis **VALENTIN**, le 06 juin.

Mariages : Jérôme **MASSEBOEUF** et Angélique **JOLY**, le 08 juin ; René **BERARD** et Christiane **VIALARD**, le 27 juillet ; Sébastien **FRITSCH** et Sigo-

Le 29 novembre, Marius RIVOLLIER-THIRION est né à Allègre, 17 rue du Château. Il ne s'agit pas d'une première surprise que le petit Marius aurait réservée à ses parents, mais d'une démarche volontaire de ces derniers.

Le dernier bébé né au domicile de ses parents était Hubert Vizade, né en 1973 à Châteauneuf ; le dernier bébé né à la maternité d'Allègre est Christophe Pubellier, de Sarzols, né en 1970.

Le 25 décembre, c'est Hanna MASSEBOEUF qui prenait de court ses parents et décidait de naître à Allègre, le jour de Noël !

lène **LARIVIERE**, le 17 août ; Francis **FERRAND** et Charlotte **MORBOIS**, le 07 septembre

Décès : Jean **DUFOUR**, le 20 mai ; Renée **FALCON**, veuve **CHAZOT**, le 23 mai ; André **ARGENTE**, le 20 août ; Félix **BRUNEL**, le 28 août ; Adrienne **VINCENT**, le 05 septembre ; Baptiste **GALLIEN**, le 06 octobre ; Paulette **POUZOLS**, veuve **MARREL**, le 09 novembre ; René **AMPILHAC**, le 26 novembre ; **Georges FARGETTE**, le 30 décembre.

C'est sur cette nouvelle porteuse d'espoir que nous vous disons :

Bonne année et au revoir...!

Le bloc-notes

La mairie

Courriel : mairie.allegre@wanadoo.fr

Site internet : www.mairie-allegre.com

Téléphone : 04 71 00 71 21

Fax : 04 71 00 22 84

Ouverture au public : le lundi, mardi, jeudi, vendredi, de 8h30 à 12h15 ; le mercredi de 8h30 à 12h15 et de 13h30 à 17h00. Le maire reçoit sur rendez-vous

ADMR

Téléphone : 04 71 00 22 04

Permanences : vendredi de 9h00 à 12h00 ; lundi, mercredi, jeudi, vendredi de 14h00 à 17h00 (accueil dans le logement de La Poste - entrée par la cour)

Assistant social

Téléphone : 04 71 00 71 92

Permanences en mairie le mercredi de 9h00 à 12h00

Déchetterie

Ouverture au public : mercredi de 14h00 à 17h00 et samedi de 9h00 à 12h00. Accès gratuit pour les usagers du SICTOM

Des numéros utiles

Pompiers : 18

SAMU : 15

Médecins de garde (dimanches et jours fériés en journée) : **04 71 04 33 33**

Allo Enfance maltraitée : 119

Gendarmerie : 17

École laïque Jean Macé : 04 71 00 70 29

Micro-crèche : 04 71 00 23 25

Centre de loisirs : 04 71 00 23 86

Collège du mont-Bar : 04 71 00 71 74

Communauté de communes : 04 71 00 51 89

Office de tourisme : 04 71 00 72 52

Urgence dépannage électrique : 0 810 333 043
